

PROCES-VERBAL CED N° 4 27 JUILLET 2022

Présidence	Michel Samper
Présents	Catherine Arçuby, Pascale Briquet, Nicole Charron, Michel Melet, Jérôme Nicault, Lahcen Sahli
Excusés	Sabrina Bakli (Pôle juridique FFA), Souad Rochdi, Clément Gourdin, Hervé Dion, Alain Martres, Pierre Friteyre et Jean-Luc Gastaldello

- La réunion débute à 10 heures -

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mai 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Information de Michel Samper

- Mobilisation du CED

Le Président indique que les sujets mis à l'ordre du jour vont nécessiter un travail de réflexion puis de rédaction des membres du CED. Il s'agit de réagir contre la recrudescence d'actes répréhensibles, particulièrement de violence, d'harcèlement et d'agression sexuelle, contre lesquels le CED doit proposer au Bureau fédéral un plan de communication/sensibilisation et d'actions.

Il souhaite que, sans attendre, on engage un travail interactif par courriel, qui permettra d'établir les documents de base qui seront finalisés lors d'une réunion en présentiel à la rentrée.

La recrudescence du travail du Comité d'éthique ouvre la voie au renforcement de ses membres. Ainsi, il serait opportun de proposer deux membres élus supplémentaires universitaire ou juriste, afin de compléter le groupe de réflexion.

- Intervention lors du Comité Directeur FFA du 25 juin 2022

Michel Samper rappelle qu'il est intervenu lors du Comité Directeur fédéral du 25 juin à Caen. Tous les élus présents ainsi que les membres du CED avaient reçu le PowerPoint qu'il a présenté : **"Comité d'éthique et de déontologie : Réalités et perspectives"**. Il rappelle qu'il a particulièrement insisté sur la recrudescence d'actes répréhensibles de déviances dans la société, qui a motivé la promulgation de deux nouvelles lois et, qui a entraîné une forte augmentation des saisines du CED (3 fois +) en athlétisme. Les fédérations vont être contraintes d'agir.

- Présentation du documentaire "SUITE"

Michel Samper explique comment et par qui la FFA a été invitée à la projection du documentaire. La séance s'est déroulée dans une salle de cinéma parisienne en présence d'une centaine de personnes dont des journalistes. Lahcen Salhi, Clément Gourdin et Michel Samper la représentaient. Puis, il passe la parole à Lahcen Salhi qui présente le documentaire :

« Il s'agit d'une interview de cinq jeunes athlètes victimes d'agressions sexuelles qui témoignent des violences qu'elles ont subies par leurs agresseurs (athlètes, entraîneurs, dirigeants). Toutes sont très marquées par ce qu'elles ont vécu. Certaines ont engagé une procédure judiciaire.

Le débat qui a suivi la projection a été très vite interrompu afin de libérer la salle pour la projection d'un nouveau documentaire.

Lahcen Salhi insiste sur la libération de la parole qui a permis la prise de conscience de la gravité des faits et confirmé l'urgence de prise de mesures efficaces pour prévenir et combattre ce fléau au sein de la FFA. Il ajoute que faciliter la libération de la parole contribuerait à améliorer l'image de la Fédération. D'autant plus qu'on observe une recrudescence d'actes aussi répréhensibles, commis par des acteurs de l'athlétisme, notamment des athlètes de haut-niveau. Le CED doit être force de proposition et moteur dans cette lutte ».

Un large débat s'engage pour définir les actions à proposer. Différents sujets sont abordés :

- la notion du consentement des jeunes victimes,
- le comportement psychosocial des athlètes,
- le processus de libération de la parole,
- la vigilance sur le comportement de tous les acteurs,
- le processus de conditionnement et mise sous dépendance des victimes,
- les actions à mener auprès des athlètes de haut-niveau en stage et compétitions jusqu'aux clubs, dans tous les territoires, etc.

**- Information sur des affaires non présentées au CED concernant des acteurs de l'athlétisme.
Réflexion sur les mesures à prendre et les actions à engager.**

Il s'agit de comportements déviants très graves (agressions sexuelles, incivilités, non-respect de règles de localisation...) d'athlètes internationaux, pour lesquels le CED n'a pas été saisi. Les médias les ont largement relayés.

Une discussion s'engage sur la dégradation de l'image de l'athlétisme qu'ils provoquent et sur la nécessité de mener des actions spécifiques auprès d'eux (signature d'une Charte spécifique, intervention dans les stages ...).

Parallèlement, on observe, sur les terrains d'athlétisme, une recrudescence de faits de violences et d'incivilités, de comportements injurieux, voire agressifs, de jeunes athlètes qui ne respectent pas délibérément les règles et ceux qui leur font remarquer, en les dénigrant et en les insultant.

Il est convenu que le CED proposera un plan de sensibilisation sous la forme d'une communication la plus large possible, associée à des mesures spécifiques qui concerneront tous les acteurs et toutes les structures de l'athlétisme. Il conviendrait également de travailler de concert avec les autres commissions, dont celle des jeunes (CNJ) et l'OFA, entre autres, afin de renforcer le plan d'actions anti-violence et incivilités, initié par le CED.

Jérôme Nicault propose que le Comité prenne en compte le "programme d'actions contre les violences dans l'athlétisme qu'il a élaboré en groupe pour avoir un coup d'avance". Le Comité en prend connaissance et remercie ce dernier pour son excellent travail.

3- Affaires en cours

Cas 75 : Litiges entre entraîneurs d'un même club

L'auteur des deux altercations a été suspendu de ses fonctions pendant 1 mois avec obligation de suivre la formation "responsabilité et éthique". Le président du club considère que ces mesures ont porté leurs fruits et que l'entraîneur a changé de comportement envers ses collègues. Il ne souhaite pas une nouvelle intervention du CED. ➔ *Décision : affaire terminée.*

4- Affaires nouvelles soumises au C.E.D

Cas 79 : insultes d'un athlète à l'encontre d'un juge lors de Championnats régionaux

Le CED a été saisi par le juge qui a été insulté. Contacté par téléphone le juge doit fournir des preuves de l'altercation injurieuse. Les personnes qui ont été contactées par le juge pour les fournir n'ont toujours pas répondu. ➔ *Décision : en attente.*

Cas 80 : Demande de suspension de licence d'un athlète incarcéré

La FFA et le CED ont été saisis par le club. L'athlète ayant été exclu définitivement du club, celui-ci demande la suspension immédiate de sa licence.

Dès réception de cette demande, le dossier a été transféré à l'organe disciplinaire de 1ère instance de la FFA. ➔ *Décision : affaire terminée.*

5- Rédaction de la nouvelle Charte d'éthique et de déontologie de l'athlétisme et du guide d'application

Comme décidé et proposé au Comité directeur FFA du 25 juin, une nouvelle Charte doit être rédigée sur le modèle de celle qui vient d'être diffusée par le CNOSF (3 pages). La Charte actuelle (35 pages) sera complétée par de nouveaux chapitres (laïcité, parité, radicalisation...) et transformée en guide d'application.

➔ *Michel Samper adressera une proposition de rédaction aux membres du CED pour avis/remarques/modifications afin de finaliser la rédaction lors de la prochaine réunion du Comité en présentiel prévue début octobre.*

6- Remise du prix de l'éthique 2021

Michel Samper informe le CED qu'il a remis le Prix de l'éthique 2021 à Alexandra Tavernier, en présence d'André Giraud, lors des Championnats de France Elite à Caen. La cérémonie s'est déroulée sur la piste, devant les tribunes.

➔ *Pour le prix de l'éthique 2022, décerné à Blandine L'Hirondel et à Alexandre Fine (indisponibles pour se rendre à Caen), le lieu et la date restent à déterminer.*

7- Groupes référents « Ethique et intégrité » dans les ligues régionales

Malgré l'envoi d'une circulaire d'information aux ligues et d'un rappel, très peu de retours à ce jour. Le Comité regrette ce manque d'intérêt. ➔ *Relancer la demande.*

Pas de questions diverses.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. -

Catherine ARÇUBY
MEMBRE DU CED

Michel SAMPER
PRESIDENT DU CED